

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le deux Avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 26 Mars 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 23 – REPRESENTES : 6.

PRESENTS : MM. BUF Jean-Michel et MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky et CODET Stéphane, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : Mme GUIHOT Nathalie (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*), M. RICARD Jean-François (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*), Mme AUBRY Sylvie (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à Mme GILLET Maryline*), M. VIGNÉ Frédéric (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*) et Mme VIGNÉ Sandra (*pouvoir à Mme DENIEL Brigitte*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme GUIHO Marie-France et M. MORMANN Cédric.

OBJET :	<i>Réalisation d'un emprunt auprès du Crédit mutuel.</i>
----------------	--

N° 2015 / 04 / 05

Monsieur Cédric MORMANN, adjoint aux Finances, rappelle que pour les besoins de financement des investissements de l'année 2015, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 1.000.000,00 EUROS.

Après consultation, l'offre de financement du Crédit Mutuel est proposée pour validation,

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1 A

<i>Montant :</i>	<i>1 000 000 €</i>
<i>Durée du contrat de prêt :</i>	<i>15 ans</i>
<i>Objet du contrat de prêt :</i>	<i>financer les investissements</i>
<i>Versement des fonds :</i>	<i>dans les cinq mois suivant la signature du contrat</i>
<i>Taux d'intérêt annuel :</i>	<i>taux fixe de 1,65 %</i>
<i>Base de calcul des intérêts :</i>	<i>pré-fixés, sur la base d'une année de 365 jours</i>

Echéances d'amortissement et d'intérêts : *périodicité trimestrielle*

Mode d'amortissement : *échéances constantes*

Commission
Commission d'engagement : 1000€

.../...

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Mutuel, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Le Conseil Municipal,

- APPROUVE l'offre de financement du Crédit Mutuel,*
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 7 Avril 2015,
Le Maire.

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Blain. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BLAIN' at the top and 'N° 44015' at the bottom. In the center is a coat of arms. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink.

Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20150402-CM-2015-04-05-
DE
Date de télétransmission : 07/04/2015
Date de réception préfecture : 07/04/2015